SEANCE DU 11 MAI 2021 A 20H15

Cinquième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :	Mesdames	Mélanie Baudet
		Anne-Sophie Fillistorf
		Zélie Kössler
		Solveig Rüfenacht
		Catherine Sermet, Présidente
		Céline St-Mart
		Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Yann Berney
		Matthieu Devenoges
		Jean-Jacques Nussbaumer
		David Schütz
		Christian Tripod, Vice-président
Excusé :	Monsieur	Alain Pipoz

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Exécutif -	**présents :**	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
		Messieurs	Vincent Hornung, Maire
		Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13.04.2021
2. Propositions et Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
   Commission des finances
5. Droit d'opposition du CM sur les décisions de l'ACG
   1 décision – participation du Fond Intercommunal au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex
6. Projets de délibérations
   6.1 : délibération pour l'approbation des comptes 2020
   6.2 : délibération pour un crédit complémentaire pour le changement de la chaufferie 37-39-41 route de Céligny
   6.3 : résolution du Conseil municipal pour l'élection du Président du bureau du 1.6.2021 au 31.5.2022
   6.4 : accord de principe du Conseil municipal pour changer l'éclairage public en LED
7. Proposition du Maire et des adjoints
8. Propositions individuelles et questions

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

1. Approbation du PV du 13.03.2021

Mme Sermet, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance et demande si quelqu'un a une remarque concernant le PV de la séance du 13.04.2021.

M. Nussbaumer, se référant à la p. 87, demande de modifier le texte concernant la place de jeux comme suit :
... dossier qu'il a mis à disposition de l'Exécutif.

Le PV du 13.04.2021 est ensuite accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour sa rédaction.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aide pour les jeunes filles
Mme la Présidente rappelle qu'il y a quelques mois une discussion a eu lieu concernant un mouvement qui propose une aide financière pour les jeunes filles, concernant leurs protections mensuelles. Dans certaines écoles, elles sont mises gratuitement à disposition.
Mme Sermet aimerait que Céligny réfléchisse à cette question, y a-t-il un intérêt pour cette offre. D'autres personnes pourraient avoir besoin d'un soutien financier (p. exemple les personnes âgées pour des protections adaptées).
Elle propose qu'une ligne de 500.- à 1'000.- CHF soit prévue dans le budget 2022 pour mener une étude.

Mme Fillisdorf demande si ces protections seraient aussi mises à disposition pour les personnes en situation précaire. Mme Sermet transmet que les communes de Meyrin et Grand-Saconnex ont lancé un projet et que des distributeurs ont été installés dans les sanitaires avec du matériel à disposition.

Mme Sermet trouve intéressant qu'un petit village comme Céligny propose quelque chose dans ce domaine. Elle pense que c'est plus délicat pour les moins de 12 ans, à l'école communale, d'aller chercher ces protections.

M. Louvrier, adjoint, peut se renseigner auprès des magistrats en charge du social dans le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac, qui comprend entre-autres le Grand-Saconnex. Il aimerait qu'ils partagent leurs expériences.
M. Berney pense que ce serait plus intéressant de savoir ce que Versoix fait, vu qu'un cycle d'orientation est sur son territoire. Il faut déterminer comment interagir.

Mme la Présidente pense que ce projet pourrait être confié à la Commission sociale, présidée par M. Nussbaumer. Pour Mme Fillistorf, la Commission Environnement pourrait être activée.
M. Nussbaumer pense que les familles en difficulté peuvent venir chercher de l'aide auprès de la Mairie.
Mme Sermet est d'avis que les jeunes en situation précaire n'ont pas d'argent pour ce genre d'achats.

Présidence dans les commissions - rocade
Mme Sermet demande que ce point soit abordé au prochain Conseil municipal. Vu la démission de M. Devenoges du Conseil municipal et qu'il est président de la Commission Culture et Loisirs, elle aimerait savoir si une rocade entre conseillers peut être effectuée entre les commissions.

Un deuxième point devra également être abordé. En effet, la Commission Culture et loisirs n'aura pas de président jusqu'à la prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal et une éventuelle rocade entre les commissions. Mme la Présidente demande si cela pose un problème.

3. Communication du Maire et des adjoints

Recrutement secrétaire général.e
M. Hornung, Maire, explique que deux cabinets de recrutement ont été abordés. Phronesis Consulting, M. Stéphane Jacquemet, à Soral, a été retenu. Il a déjà travaillé pour différentes communes. Une annonce

a été publiée. M. Jacquemet effectuera un premier "tri" et procèdera à une analyse des candidatures. L'Exécutif choisira ensuite.
M. Hornung explique qu'il chercher aussi, en parallèle, une 3ème secrétaire pour étoffer l'équipe, et ce dès le 1er octobre 2021.

M. Berney demande s'il est prévu que le secrétariat assume aussi les procès-verbaux des commissions.
M. Hornung répond par l'affirmative et que ce sujet doit être repris, précisant que c'est le rôle de la Mairie d'engager la personne qui effectuera cette tâche.

Sécurisation route des Coudres
Mme Chassot Leiglon, adjointe, explique que le chantier a eu de la chance avec le temps pour la fin de la pose de l'enrobé. Il y a malheureusement eu un souci dans la communication des dates en raison de problèmes avec une machine spécifique pour ces travaux. Une signalisation au sol provisoire sera marquée ces jours et la définitive dès que la météo le permettra.
Les potelets (le long du trottoir) vont arriver. Il y a eu une erreur depuis le 4 rte des Coudres jusqu'au 36, le "troueur" a mal pris le début des mesures et les trous sont décalés plus que prévu en direction du centre du trottoir. La lame à neige ne peut donc plus être passée et les alignements ne jouent plus. Ces trous seront rebouchés et d'autres refaits aux bons endroits. Les potelets seront posés quand le marquage définitif sera effectué.
Mme Chassot Leiglon transmet qu'il y a encore quelques détails à régler mais qu'elle est contente du travail des entreprises. Le chantier est impeccable, la pose de l'enrobé bien exécutée et les entreprises ont respecté les délais et les devis.

Pour sécuriser l'entrée de l'espace entre les immeubles de la Fondation communale, un bac à fleurs avec un palmier, à disposition à la voirie de la commune, sera déplacé. Cela permettra aussi de moduler le trafic des vélos. Afin de sécuriser la sortie du parking de la Fondation communale, deux bacs à fleurs seront également posés, sur le trottoir, à l'essai.

M. Nussbaumer félicite Mme l'adjointe pour cette belle réalisation. Il demande si le carrefour au centre du village sera modifié (rtes des Coudres et de Crans). Mme Chassot Leiglon explique qu'un "céder le passage" et une ligne blanche pour l'accompagner, dans le virage, seront posés. Le passage clouté sera redessiné.

Mme l'adjointe a reçu un devis pour changer les dalles abîmées au milieu de la route des Coudres (au niveau du N°4). M Devenoges demande si ces dalles ont été abîmées suite aux travaux. Ce n'est pas le cas, elles étaient déjà en mauvais état avant.
Les pierres doivent être spécialement taillées.

M. Berney trouve que la route des Coudres est réussie. Il regrette toutefois que la Commission des Routes et parking n'aie pas été consultée pour quelques points qui méritaient ses conseils.
Mme Chassot Leiglon explique que seul le Conseil municipal peut mandater une commission.
M. Hornung précise que cette commission (ancienne législature) a beaucoup travaillé sur ce dossier.
Pour M. Berney, le problème du parking pendant 2 jours pour la pose de l'enrobé aurait mérité de passer en commission.

M. Hornung remercie M. Olivier Fatio d'avoir autorisé le stationnement de véhicules chez lui et M. Jean Widmer d'avoir exceptionnellement autorisé le transit de véhicules par Belle-Ferme.

M. Schütz ne comprend pas pourquoi Mme l'adjointe ne peut pas demander à la commission de se réunir.
Mme Boissier donne quelques explications et transmet qu'il faut se référer à la Loi sur l'administration des communes et au Règlement du Conseil municipal.

M. Tripod précise que ce n'est pas au Conseil municipal de décider pour l'Exécutif. Dès que la délibération est acceptée, l'Exécutif effectue le travail désigné. Le Conseil municipal ne peut pas suppléer l'Exécutif. Leurs deux rôles (législatif et exécutif) sont bien distincts.

CAD des Grands-Chênes

M. le Maire explique que le CAD distribue le quartier des Grands-Chênes et les immeubles proches, le principe étant que la commune fournit l'énergie. Les propriétaires et locataires paient ce chauffage.
Les propriétaires (PPE) des Grands-Chênes ne paient plus leurs charges car ils pensent être floués par une servitude qui prévoit que les frais d'entretien et d'amortissement sont à la charge du fond servant.
La commune ne peut pas supporter les frais de cette chaufferie. M. Hornung signale que le contrat de chauffage n'a jamais été signé par les PPE. En conséquence, la servitude mentionnée dans ce contrat n'a pas de valeur. Les propriétaires ne veulent payer que les frais liés à la fourniture des plaquettes de bois. Les avocats des deux parties ont des avis différents.

M. Hornung veut donc trouver une solution pour débloquer cette situation. Il n'entre pas en discussion sur le paiement des frais d'entretien et des amortissements. M. Hornung rappelle que la commune a investi 1,2 mio de francs pour cette chaufferie. Il n'est pas d'accord de refinancer ces installations. Par contre, au lieu d'amortir 1,2 mio, il propose un amortissement sur 900'000.- CHF, partant du principe qu'un certain type de matériel (comme les tuyaux par exemple) durera plus longtemps. Cette opération diminuerait les charges et maintiendrait le statu quo pour la commune, lui permettant de changer la chaufferie sans problème financier dans quelques années.

Les charges actuelles de chauffage représentent entre 142.- et 191.- CHF/p. mois pour les Grands-Chênes. Sur 100.- CHF, il faut compter 45.- CHF pour l'amortissement, 35.- CHF pour l'entretien des installations et 30.- CHF pour les plaquettes-bois, le mazout et l'électricité.
M. Hornung est d'accord que la Mairie reprenne ses calculs de charge depuis octobre 2016 jusqu'à juin 2021 avec un amortissement sur 900'000.- CHF. Pour tous les immeubles reliés au CAD, cela représente un montant de 75'000.- CHF à rembourser aux propriétaires et locataires.
Sinon une procédure sera mise en route et il faudra aller jusqu'au tribunal.
M. Hornung souligne que les factures ont été payées en totalité depuis 2016 jusqu'en 2020. Depuis 2020, la part fixe des charges n'est pas réglée par les PPE.
Le calcul effectué par M. F. Baertschi, avec cette solution, arrive à des charges de chauffage mensuelles entre 102.- et 165.- CHF selon la surface de l'appartement.

Mme Rüfenacht explique que la somme de 75'000.- CHF sera de toute façon dépensée en frais d'avocats et de justice, voire plus. Elle est d'accord avec la solution de M. Hornung afin de régler ce problème.

Mme Sermet demande s'il faut un document officiel.
M. Hornung répond qu'il a besoin, à ce jour, d'un accord de principe pour négocier.
Il précise encore qu'il faudrait que toutes les installations en cause (chaudière, sous-stations, conduites, panneaux solaires, etc) sautent en même temps pour représenter 1,2 mio à financer.

M. Nussbaumer demande, puisque 30 % sont liés à la fourniture d'énergie (bois-mazout-électricité), quels seront les proportions futures pour les entretiens et les amortissements.
M. Tripod explique que le raisonnement ne peut pas être fait en terme de %. La somme de base sera différente, en diminution des charges, et les autres coûts resteront fixes.
M. Hornung précise que les chiffres qu'il transmet sont une moyenne. Tout dépendra des surfaces des appartements.

M. Tripod résume que la commune diminue la charge de 75'000.- CHF pour trouver un accord à satisfaction de toutes les parties. Il transmet que le conseil de la Fondation communale e eu cette réflexion sur les charges à l'époque et a proposé à la commune une participation financière pour diminuer les charges vis-à-vis des locataires. Pour M. Tripod, la solution de M. Hornung est correcte.

M. Berney pense qu'il y aura des soucis quand il faudra changer la chaudière car les prix évoluent. Le montant de 1,2 mio sera certainement beaucoup plus conséquent dans quelques années. Pour M. Tripod, ce sera plutôt le contraire car il y aura plus de mise en concurrence dans ce domaine.

Mme Kössler demande si une assurance pourrait couvrir ces frais.
M. Hornung doit vérifier si une casco a été prévue. Mme Rüfenacht pense qu'il faut intégrer cette réflexion dans le processus. M. Tripod précise que la probabilité que l'ensemble des installations soit déficient est quasi nulle.
M. Hornung précise que le renchérissement des machines est compris dans le plan financier.
M. Berney relève que le matériel est assuré mais pas les conduites.

A une remarque de Mme Baudet, M. Hornung précise que la signature d'un contrat sera la condition sine qua non pour repartir à zéro !

Décision : le Conseil municipal est d'accord sur le principe que M. Hornung négocie avec un remboursement de charges évalué à 75'000.- CHF. Un budget plus précis sera établi.
Une bonne communication doit être faite.

Plage –parking
Mme Chassot Leiglon explique que les interdictions de stationner ont été remises sur le trottoir du chemin du Port. Elle rappelle qu'un projet est à l'étude avec la Commission des routes et parking pour créer quelque chose. Les véhicules d'un chantier proche de la plage restent stationnés sur le parking du chemin de La Poissonnière. La Mairie va agir.
Mme Chassot Leiglon précise qu'elle est en réflexion avec un ingénieur-civil pour le parking du village.

M. Nussbaumer trouve que cette solution pourrait être améliorée. En effet, les piétons sont obligés de descendre sur la route en raison des panneaux sur le trottoir. Ces derniers pourraient être posés dans les champs. M. Schütz propose de poser des "somo" fixes pour arrimer les panneaux de signalisation.

Grands-Chênes - vitrages
M. Hornung rappelle qu'un problème avec les panneaux-bois des attiques est en voie de trouver une solution. L'expertise est en cours de finalisation et une répartition des responsabilités sera proposée avec des solutions.
Un nouveau problème vient de surgir, les fenêtres présentent toutes de la condensation à l'intérieur. Le délai de garantie est passé. Le fabriquant des verres était en Suisse alémanique en lien avec une société belge. Ce fabriquant a fait faillite entre-temps.
Un avis externe doit être pris pour déterminer comment procéder et qui financera.

M. Tripod demande si la garantie est toujours en vigueur. M. Hornung lui propose de discuter de ce problème en Mairie.

Ecole – fête des promotions 2021
Le Département de l'Instruction Publique ne veut pas de promotions avec les parents et du public. La fête doit avoir lieu à l'interne transmet M. Louvrier, pas sur un jour mais sur une semaine "festive". Des conteurs, magiciens et autres animations sont prévus. La Mairie financera ses activités à raison de 4'100.- CHF.
En raison de COVID19, il y a des mesures contraignantes comme par exemple le fait que toutes les classes ne peuvent se trouver ensemble. Les distances doivent être respectées.
Un château gonflable était prévu par les enseignantes, mais a été refusé par la direction.

M. Devenoges demande si cette décision est définitive. A l'heure actuelle, personne ne peut l'affirmer et il y a peu de marge de temps. M. Devenoges s'en étonne car il y a encore 6 semaines avant la fête.

M. Nussbaumer ne comprend pas pourquoi il n'y
a pas de remarque sur le coût. Il cite que le Conseil municipal a beaucoup discuté pour subventionner un camion-théâtre.
M. Louvrier précise que le montant cité reste dans le budget prévu par la Mairie.

Plage – buvette "La Belle Célignote"
M. Hornung rappelle que deux crédits d'investissement ont été votés, soit :
- CHF 646'000.-
- CHF 46'000.- pour l'aménagement spécifique de la parcelle 226.
  Certains de ces travaux d'aménagement ont été facturés sur la plage en raison notamment d'un changement de direction en juillet 2020 chez Soranature. De plus, les travaux ont été facturés globalement, sans détailler les deux parcelles.

M. Hornung explique qu'en 2019, la Mairie a décidé de financer des travaux d'aménagement de la plage et la construction d'un petit bâtiment-buvette. Ce bâtiment n'a pas pu être réalisé en 2019. En conséquence, l'ancien cabanon (utilisé précédemment) a été déplacé à l'emplacement du nouveau bâtiment à venir. Certains travaux ont été nécessaires pour pouvoir l'exploiter. Des travaux préparatoires totalisant 57'000.- CHF ont donc été réalisés pour la saison 2019.

Le chantier de la nouvelle buvette a débuté ainsi en décembre 2019 pour se terminer fin avril 2020.
Le devis de l'architecte représentait 647'000.- CHF. Malheureusement ce dernier n'a pas compté la somme de 57'000.- CHF (saison 2019) dans ce budget. De plus certaines positions ont été sous-estimées.

Fort de ce constat, M. Hornung explique qu'il a retiré du projet de base le mobilier urbain par exemple. Toutefois, des travaux comme une nourrice à refaire, de l'éclairage à changer, du gazon en rouleaux pour pouvoir ouvrir la plage (10'000.- CHF), des canalisations percées totalisant 50'000.- CHF en chiffre rond ont été effectués, qui auraient dû passer dans le budget de fonctionnement – hors crédit d'investissement plage. Vu le montant en cause et qu'il fallait réaliser ces travaux, après réflexion, leur coût a été intégré dans le crédit d'investissement.

En résumé (montants en CHF et en chiffres ronds) :

673'900.-	coût buvette et aménagement plage
plus :	
56'600.-	travaux hors budget
58'800.-	saison 2019
11'700.-	budget de fonctionnement
801'000-	total dépenses
650'000.-	crédit
151'000.-	dépassement

Le crédit d'aménagement de la parcelle 226 présente, quant à lui, un disponible de 29'000.- CHF, qui ne peut pas être utilisé pour compenser ce dépassement.
M. Hornung annonce au Conseil municipal qu'il devra se prononcer sur une délibération en juin.

M. Tripod s'étonne du montant du dépassement et demande quel était le degré de précision du budget de l'architecte.
M. Hornung répond qu'il lui a été présenté 3 plans financiers différents au cours du chantier. Il reconnaît sa responsabilité et que le processus est discutable.

Mme Rüfenacht demande s'il a l'intention d'intenter une action contre l'architecte ou pas. Pour M. Tripod cette situation devrait être clarifiée. M. Hornung répond qu'il a géré au mieux avec les divers et imprévus

et le début de COVID19. Il a été induit en erreur avec les dépenses-saison 2019 déduites du montant des travaux par l'architecte.
Mme Rüfenacht demande si toutes les dépenses ont été légitimes et nécessaires. M. Hornung confirme.

Pour M. Tripod, il faut nuancer. L'architecte a sous-estimé les montants devisés et le maître d'ouvrage a payé des sommes non prévues. La commune devrait trouver une solution pour le mettre face à ses obligations.

Mme Fillisdorf demande quels sont les travaux qui n'ont pas été effectués sur la parcelle 226. M. Hornung n'a pas fait installer le mobilier urbain prévu, et ce pour freiner l'ensemble des dépenses, mais la compensation entre les crédits n'est pas possible.

Swisscom – fibre optique
Mme Chassot Leiglon a négocié avec Swisscom pour faire poser la fibre optique jusqu'aux pieds des immeubles de la Fondation communale afin de ne pas trouer la route des Coudres par la suite. Ceci permettra d'augmenter le débit au centre du village. Côté Jura, le débit est en augmentation selon Swisscom.
A l'époque deux chambres supplémentaires avaient été prévues, l'une au chemin des Ochettes et l'autre à La Petite Coudre. Cette dernière sera la seule à poser probablement. Mme Chassot Leiglon travaille avec M. Ripoll de Swisscom.
Mme Zuppinger Noverraz transmet que le débit pourrait aussi être amélioré chemin de Murat.
Mme Chassot Leiglon reviendra vers le Conseil municipal dès qu'elle aura plus d'informations.

Jobs d'été
Mme Chassot Leiglon explique qu'elle a un budget alloué pour les jobs d'été 2021 de l'ordre de 10'000.- CHF. En fonction des salaires 2020, le nombre de semaines possible est de 13 (taille haies, entretien cimetière, etc).
Mme H. Schütz a effectué un premier tri et a choisi les dossiers en fonction des disponibilités des jeunes, de leur âge (plus de 16 et moins de 20 ans), de leur force car certains travaux sont lourds, et par tranches de deux semaines. Les contrats ont été envoyés.

L'un de ces jeunes a fait remarquer que 17.- CHF/h n'est pas correct en fonction de la loi, qui impose 23.- CHF/h. Vu qu'il ne s'agit pas de stages et vérification faite avec la Ville de Versoix, le tarif a dû être ajusté à 25,60 CHF/h, montant tenant compte des vacances. Ce réajustement conduira à un dépassement de budget de 5'000.- CHF annonce Mme Chassot Leiglon. En conséquence, elle dépensera moins sur d'autres postes.
M. Tripod précise que ce tarif est indexé chaque année, et ce depuis le 1.1.2021.

Serre urbaine
M. Hornung transmet que ce projet se concrétise. La serre est positionnée sur le terrain, l'électricité et les canalisations se mettent en place. Les jeunes ont effectué toutes les démarches.
M. Hornung demande comment la Commission Environnement veut communiquer sur ce projet.

Mme Baudet pense qu'il faut envoyer une information tous-ménages avec un bulletin-réponse.
Mme Boissier a besoin d'avoir des détails pour rédiger ce document. Mme Baudet répond qu'elle peut se référer au procès-verbal de la commission qui donne tous les détails utiles.

Mme Chassot Leiglon rédigera ce tous-ménages avec un coupon-réponse pour la participation au concours. 5 familles seront tirées au sort.

M. Nussbaumer demande si les jeunes responsables sont informatisés. C'est le cas, un paiement avec TWINT sera possible. Ils s'occuperont de tout.
Il faudra communiquer au Conseil municipal quand cette serre sera opérationnelle.

4. Rapport de la Commission des finances

Mme Rüfenacht, Présidente de cette commission, a rédigé un rapport, envoyé aux conseillers municipaux avec la délibération. Elle explique que beaucoup de pièces comptables ont expliqué ces comptes 2020. Elle se tient à disposition, ainsi que les membres de la commission, pour répondre aux questions.
Mme Rüfenacht transmet que le plus important est un apport extraordinaire de 5 mios, utilisé en partie pour amortir des éléments du patrimoine financier.
La Commission des finances recommande de ne pas avoir trop de différences entre le budget prévu et les dépenses réelles. Elle recommande également de vérifier ces données en cours d'année. Pour sa part, si des dépenses ne sont pas faites, le disponible devrait être utilisé dans un autre poste.
Mme Rüfenacht relève que les comptes 2020 sont sains.

M. Berney demande quel est le retour du Canton concernant l'apport extraordinaire d'impôts et la péréquation. Il aimerait savoir si le montant reçu est correct.
M. Hornung explique que le Canton de Genève a calculé ces chiffres.
M. Tripod explique que les calculs concernant la péréquation sont très compliqués.

M. Louvrier explique que, compte tenu de la RFFA, l'équilibre sera changé entre les communes. Céligny aura encore plus de charges à payer car le Canton a transmis et cherche à transférer peu à peu certaines charges sur les communes. Les montants sont très importants, ce qui aura une forte influence sur le budget.

Pour M. Louvrier, Céligny aura intérêt à changer de paradigme et moins hésiter à dépenser pour le bien des habitants. Les enjeux sont importants et les sujets délicats. Ils arrivent les uns après les autres et cela implique qu'il est difficile d'avoir une vision d'ensemble.

Mme Rüfenacht pense qu'il serait intéressant d'obtenir une évaluation fiscale sur plusieurs années pour l'établissement du budget.

5. Droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

Cette fois, il s'agit de soutenir la commune de Thônex pour la rénovation de sa salle de spectacle par l'intermédiaire du FI, et ce à raison de 500'000.- CHF. Cette salle est fréquentée par de nombreux genevois.
Mme St-Mart relève que Céligny n'a jamais rien demandé. Mme Boissier explique que le Fond Intercommunal finance des projets qui profitent à un maximum de Genevois.

Mme Chassot Leiglon explique qu'elle est en contact avec un autre fonds pour les travaux de sécurisation de la route des Coudres.

Décision : le Conseil municipal ne fait pas usage de son droit de veto concernant l'aide au financement de la salle de spectacle de Thônex avec un montant de CHF 500'000.-.

6. Projet de délibérations

*6.1. M. Hornung lit la **délibération** concernant les comptes 2020 :*

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 3 mai 2021,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 11 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,

2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 7'579'129.12 F aux charges et de 9'068'800.08 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1'489'670.96 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: Résultat opérationnel de 2'939'070.96 F et résultat extraordinaire de – 1'449'400.00 F.

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 980'493.75 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 980'493.75 F.

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 43'063'590.14 F.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 4'408'872.66 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6.2. M. Louvrier lit la délibération concernant le crédit complémentaire pour la chaufferie des immeubles 37-39-41, route de Céligny

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit complémentaire de 68'000 F relatif au remplacement de l'installation de chauffage des bâtiments 37-39-41 route de Céligny, pour arriver à un engagement total de 268'000.- F

Vu le crédit d'engagement de F 200 000.- voté par le Conseil municipal le 10 novembre 2020 et approuvé par le département compétent le 12 janvier 2021,

vu que la mise en conformité des locaux avec les normes de sécurité implique des rénovations et des adaptations de ces locaux plus conséquentes que prévu,

vu le devis de AMO Conseils SA, Nyon du 27.04.2021, totalisant F 243 998.35 TTC, pour les travaux d'aménagement de remplacement de cette installation de chauffage,

vu la présentation faite au Conseil municipal le 13 avril 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 68 000.- pour couvrir les travaux supplémentaires à effectuer pour le remplacement de l'installation de chauffage des bâtiments 37-39-41 route de Céligny.

6.3. Résolution pour la présidence du Conseil municipal du 1.6.2021 au 31.5.2022

M. Hornung explique que le Conseil municipal doit décider qui sera son président dès le 1er juin. Il faut soit désigner un nouveau président, soit réélire la présidente actuelle.
Mme Sermet, après réflexion, confirme son intérêt à continuer encore une année, mais elle se montre prête à laisser sa place si quelqu'un d'autre est intéressé.
M. Tripod confirme qu'il est également d'accord de continuer la vice-présidence. Il a envie de mener certains dossiers jusqu'au bout.
Mme Sermet transmet que c'est vraiment une charge de travail supplémentaire.
M. le Maire relève qu'il a plaisir à travailler avec Mme Sermet, qui représente bien le Conseil.

Décisions : à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix et 1 abstention, Mme Catherine Sermet est réélue dans son rôle de Présidente du Conseil municipal.
A l'unanimité des membres présents, soit 11 voix et 1 abstention, M. Christian Tripod est réélu dans son rôle de Vice-président du Conseil municipal.

6.4. Accord de principe pour passer l'éclairage public en LED

Mme Chassot Leiglon explique que le budget 2021 était optimiste avec un montant de CHF 30'000.- prévu dans les investissements, sans offre de la Romande Energie. Elle a maintenant reçu cette offre pour changer toutes les têtes et gérer les différences de lumière, qui se découpe comme suit (en CHF) :

- Chemin de La Poissonnière	20'230.-
- Village	50'640.-
Total	70'800.-

Ces changements pourraient être réalisés en une ou deux étapes, par exemple chemin de La Poissonnière en 2021 puisque le budget le permet (projets d'investissement) et le reste en 2022. Elle précise que l'Exécutif aimerait mieux réaliser les travaux en une seule fois.

M. Tripod aimerait savoir quelles sont les économies qui seraient réalisées.

Mme Chassot Leiglon a demandé et la Romande Energie a répondu que la consommation sera sensiblement moins élevée mais les économies pas extraordinaires !
Pour M. Tripod, les économies se réaliseront avec une consommation d'énergie moins importante et sur la durée. Il demande toutefois que Mme Chassot Leiglon creuse cet aspect.

M. Hornung pense qu'il serait intéressant d'avoir une projection ce qui permettra de calculer en combien de temps l'investissement sera amorti.
Pour ce dernier un autre avantage de passer au LED est une réduction possible de la luminosité à 50 % dès 23h, avec une seconde baisse de 2h à 5h, ce qui n'est pas possible actuellement.
M. Tripod pense qu'il y a env. 15 % d'économies sur la journée.

Le montant annoncé tient déjà compte des amortissements.

Mme Chassot Leiglon a demandé au canton de Genève de passer également au LED sur les routes cantonales, pour soutenir la politique de la commune. En milieu rural, il est importat de prêter attention à la consommation d'énergie.

M. Nussbaumer demande s'il existe des aides pour procéder à ce changement.
Mme Chassot Leiglon doit vérifier.

Mme Baudet demande si le coût est moins élevé avec un seul chantier. Mme Chassot Leiglon explique qu'il n'y pas d'installation de chantier, M. Tripod précisant qu'il n'y a pas de mise en concurrence.

M. Berney demande s'il y a des prises prévues sur les lampadaires pour les décorations de Noël notamment. Mme Chassot Leiglon répond positivement et précise sur ceux avec des mâts. M. Berney suggère d'en poser partout.

Mme Rüfenacht pense qu'un changement en deux étapes demande de suivre deux fois ce dossier. Elle préfère une seule intervention.

Pour M. le Maire, que ce soit en 2021 ou en 2022, il faudra payer.

Décision : à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal est d'accord d'exécuter tous les travaux cette année. Une délibération sera préparée pour le 15 juin.

La Nuit est belle - 21 mai 2021
Mme Sermet rappelle cette action en vue de diminuer la pollution lumineuse. Cette année, il y a plus de communes vaudoises qui participent et la Romande Energie pourra gérer elle-même l'extinction directement explique Mme Chassot Leiglon. En 2020, elle s'est investie personnellement pour ça.
Toutes les armoires de la Romande n'ont pas pu être ouvertes et certaines zones de la commune sont restées allumées.

7. Propositions du Maire et des adjoints

LAC – loi sur l'administration des communes B 6 05
M. Hornung transmet que le Service des Affaires Communales a un nouveau directeur, Monsieur Michel Bertschy. Il a remplacé Mme O Le Fort.
M. Hornung demande si le Conseil municipal est d'accord pour que M. Bertschy vienne avant une séance pour une présentation de la LAC.
Pour M. Tripod, c'est une bonne idée.

Décision : le Conseil municipal est d'accord pour une présentation en automne de 19h30 à 20h30.
Il faudra prévoir une collation.

Schéma directeur communal
M. Hornung a rencontré M. Pavillon en charge d'établir ce document et ils ont fait un tour de la commune. Un groupe de travail doit être formé avec des représentants du Conseil municipal et de l'Exécutif. M. Hornung demande qui est intéressé.

Décision: les conseillers municipaux suivants s'annoncent : C. Tripod, C. Sermet, S. Rüfenacht, Y. Berney et M. Baudet.

8. Propositions individuelles

Vols de vélos
M. Berney transmet que ces vols sont récurrents (vélos cadenassés sur le rack à côté du Presbytère). Il demande ce que la Mairie compte faire pour la sécurité.

M. Hornung explique que l'Exécutif rencontre la Police tous les trois mois. Selon la main courante, il ne se passe rien à Céligny. Sur le plan des vols et des incivilités, Céligny est privilégiée par rapport à d'autres communes.
Monsieur B. Raisin a quelques vélos trouvés qu'il stocke aux Grands-Chênes.

M. Hornung recommande d'annoncer ces vols, sinon il n'y a aucune mention dans la main courante et les statistiques sont faussées.

P"tite poubelle verte
Mme Sermet transmet qu'elle a eu des retours positifs sur ces poubelles.

M. Schütz en a reçu une, qui est inutile à la ferme. Il l'a transmettra à M. Nussbaumer qui ne l'a pas reçue.

La séance est levée à 22h30.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Esther Boissier
Secrétaire générale